

Image not found or type unknown



Syndic ancien propriétaire

Par **moriganne**, le **17/08/2015** à **19:44**

Bonjour,

Nous avons acheté un appartement dans une copropriété de 3 appartements, en décembre 2014. Le syndic bénévole de était l'ancien propriétaire de notre appartement. La vente de l'appartement annule t il le syndic? ou doit il démissionner? Nous faisons une réunion pour nous proposer en syndic bénévole et j'aimerais m'assurer que le syndic est bien annulé. Sinon je pense que c'est à l'ancien propriétaire d'organiser la nouvelle assemblée? merci d'avance